

CAISSE DES ECOLES

| | | |
|-----------------|----------------------|---------------------|
| Présents : 8 | COMITE DU : | 13 NOVEMBRE 2025 |
| Représentés : 0 | DELIBERATION N° : | 64/2025 |
| Absents : 7 | DGA DE SECTEUR : | Nathalie COLUCCI |
| | SERVICE : | RESSOURCES HUMAINES |
| | AFFAIRE SUIVIE PAR : | Marie LOUMI |
| Pour : 8 | | |
| Contre : 0 | | |
| Abstention : 0 | | |

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE 2024-2029 : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION SANTE DU CIG GRANDE COURONNE

LE COMITÉ,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le Code des Assurances, de la Mutualité et de la Sécurité Sociale,

VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

VU l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,

VU le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

VU la Directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics,

VU le décret n° 2011-1474 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

VU la Circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

VU la décision de la collectivité de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne (CIG),

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 25 septembre 2025,

VU la délibération n°2023-26 du Conseil d'Administration du CIG en date du 07 juillet 2023 relative au choix des attributaires et autorisant le Président à signer les conventions de participation Prévoyance et Santé 2024-2029 ainsi que tous les documents contractuels y afférent,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité pour :

Le risque santé c'est-à-dire les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité :

1. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le CIG.
2. Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :

| Salaire de référence mensuel (traitement indiciaire + NBI + CTI + régime indemnitaire) | < 1 650 € | 1 650 € < 2 000 € | 2 000 € < 3 000 € | >=3 000 € |
|--|-----------|-------------------|-------------------|-----------|
| Base forfaitaire (montant brut) | 22,00 € | 20,00 € | 18,00 € | 15,00 € |
| Supplément forfaitaire par ayant-droit (montant brut) | 4,00 € | 3,00 € | 2,00 € | 1,00 € |

Prend acte que l'adhésion à la convention de participation donne lieu à une contribution aux frais de gestion du CIG.

AUTORISE le Président à signer la convention d'adhésion à la convention de participation Santé et tout acte en découlant.

AUTORISE le Président à signer la convention de mutualisation avec le CIG

Pour extrait conforme.

Frédéric PETITTA
Président de la Caisse des Ecoles
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Séance du jeudi 13 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, les membres composant la Caisse des Ecoles de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit, le 20 octobre 2025, se sont réunis à la Mairie de Sainte-Geneviève-des-Bois, sous la présidence de Philippe ROGER, Vice-président.

Membres en exercice : 15 dont M. Frédéric PETITTA, Maire et Président de droit représenté par M. Philippe ROGER, vice-président et 5 membres élus, représentants du Conseil Municipal et 6 nommés, représentants membres sociétaires, 1 représentant de l'Éducation Nationale, 1 représentante du Préfet.

Etaient présents :

M. ROGER, M. LUNDA, M. LEMEUR, Mme FERREIRA, Mme GONCALVES, Mme JAULMES, Mme ALEXOIU (épouse GUENOUNOU), Mme SCHLATTER.

Etaient excusés :

M. PETITTA, Mme JAUNET, Mme AREL, Mme LENHART, M. BLANC-PARADIS, Mme PRÉ, M. CUADRADO.

Etaient présents également : M. Thierry FOURNIER – Directeur de l'Éducation et Mme Amélie TORET, Responsable de la Caisse des Écoles en charge du compte rendu de la séance.

Monsieur le Vice-Président ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

| Nombre de membres | |
|-----------------------|----|
| Composant le comité : | 15 |
| En exercice : | 15 |
| Présents : | 8 |
| Représentés : | 0 |
| Absents : | 7 |

ajouté sur le site de la ville le : 24 novembre 2025

Accusé de réception en préfecture
091-269101804-20251113-64-2025-DE
Date de télétransmission : 21/11/2025
Date de réception préfecture : 21/11/2025